

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE CORSEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE

SEANCE DU MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois et le six du mois de septembre, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI, Vice-Président du PETR du Pays de Balagne.

Présents : DELPOUX Jean-Louis, MORETTI Jean-Baptiste, MORTINI Lionel, POLI Pierre, ROSSI François, MARCHETTI François.

Secrétaire de séance : MORETTI Jean-Baptiste

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 6	Absents 4	Excusés 1
VOTE PUBLIC		
Pour 6	Contre 0	Abstentions 0

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Président invite l'assemblée à approuver les procès-verbaux des séances du conseil syndical du 26 juillet et 7 août 2023.

Délibération n°2023/026

Date de convocation : 01/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

Aucune remarque n'est formulée.

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE :

OBJET : Adoption des procès-verbaux du 26 juillet et 7 août 2023

ADOPTENT les procès-verbaux des séances du conseil syndical en date du 26 juillet et du 7 août 2023.

Fait et délibéré, le mercredi 6 septembre 2023

Le Vice-Président,
M. Pierre POLI

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230906-2023-0226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2023

Affichage : 07/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

